

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET :

**Représentations du
Conseil Municipal à la
Commission
Consultative des
Services Publics Locaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le 21 avril 2008
transmis en Sous-Préfecture
le 14 avril 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 août 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 02 d

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal organise son travail en plusieurs Commissions en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

Afin d'améliorer la participation des habitants et des usagers à la vie des Services Publics, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission est consultée pour avis obligatoirement sur tout projet de Délégation de Service Public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce, et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Elle doit également examiner chaque année :

- les rapports établis, chaque année avant le 1^{er} juin, par les Délégués de Service Public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La majorité des membres de la Commission peut également demander l'inscription, à l'ordre du jour, de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Elle peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Cette Commission comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire est président de droit de la Commission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la composition suivante :

Membres titulaires :

Elus : Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur CHARREAU, Monsieur QUÉMARD, Monsieur LÉVÊQUE

3 Associations :

- Association Vivre Ensemble : Monsieur BOUQUIN
- Association des résidences de Saint-Germain et des environs : Madame MARGOT-MALARD
- Union du Commerce et de l'Artisanat : Madame COUDERC

Membres suppléants :

Elus : Monsieur LEBRAY, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD

3 Associations :

- Atelier de l'Environnement et de la Démocratie : Monsieur VANNIER
- Association Générale des Familles : Madame CHAVIGNY
- Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public : Madame FERRON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE au sein de l'assemblée délibérante, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur CHARREAU, Monsieur QUÉMARD, Monsieur LÉVÊQUE, membres titulaires,
- Monsieur LEBRAY, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, membres suppléants ;

NOMME au sein des associations locales :

- Monsieur BOUQUIN, représentant l'Association Vivre Ensemble,
- Madame MARGOT-MALARD, représentant l'Association des résidences de Saint-Germain et des environs,
- Madame COUDERC, représentant l'Union du Commerce et de l'Artisanat, membres titulaires,
- Monsieur VANNIER, représentant l'Atelier de l'Environnement et de la Démocratie,
- Madame CHAVIGNY, représentant l'Association Générale des Familles,
- Madame FERRON, représentant l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, membres suppléants,

pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

